



Mon heure de pause n'est pas payé mais pas de possible de sortir

Par **nora1402**, le **28/01/2014** à **11:46**

Bonjour,

Je me permet de vous solliciter car mon patron vient de m'apprendre que je vais etre licenciée car pas assez de monde. J'aimerais savoir quel gerne de licenciement se sera? Je suis aussi dans l'interrogation car j'ai droit a 1h de pause, mais je n'ai pas droit de sortir de mon entreprise, du cou si j'ai es clientes je suis obliger de les renseigner (meme i c'est ma pause) et quand je lui ai demander si je pouvais sortir pendant mon heure de pause (vue qu'elle n'est pas payé) il m'a dit que non car je n'etais pas assurée ... J'aimerais savoir si il a droit car si je ne suis pas payée j'ai quand meme le droit de sortir et de fermer l'institut... par la suite je suis toute seule a l'institut sans responsable, a t'il vraiment le droit de me laissée seule ?

Par **P.M.**, le **28/01/2014** à **13:55**

Bonjour,

A priori, il ne peut s'agir que d'un licenciement économique...

Normalement, si vous avez l'interdiction de sortir de l'entreprise et ainsi si vous restez à la disposition de l'employeur pour exécuter ses directives car dans ce cas, c'est du temps de travail effectif...

Mais après vous indiquez que vous avez le droit de sortir et de fermer l'institut, alors je ne comprends plus...